

**Arrêté n° 521 CM du 29 mars 2023 portant nomination de M. Vincent Dupont en qualité de directeur par intérim de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)***(NOR : DPS2300089AC)**Paru in extenso au journal officiel n°26 NC du 31/03/2023 à la page 7627 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 01/04/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 1408 IT fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 mars 2023,

Arrête :

**Article 1er**

M. Vincent Dupont est nommé en qualité de directeur de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française par intérim à compter du 1er avril 2023.

**Art. 2**

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 mars 2023.

Par le Président de la Polynésie française :  
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,  
de l'économie,  
Yvonnick RAFFIN.